



licencier et en arret maladie

Par **mickssy**, le **10/10/2009** à **11:48**

bonjour, mon patron vient de me licencier pour aute grave alors que je suis en arret maladie
quelle sont mets droit merci

Par **micpaq**, le **10/10/2009** à **11:53**

Bonjour, vos droits sont les mêmes que si vous n'étiez pas en congé maladie.

Cordialement

Par **Kely**, le **10/10/2009** à **19:05**

BONJOUR,

la question est curieusement posée. Si vous voulez savoir si un salrié peut être licencié pendant un arrêt maladie, c'est oui sauf les dispositosn de certaines conventions collectives (voir votre convention collective).

Si vous voulez savoir si un employeur peut vous licencier en raison de votre état de santé c'est oui et non ...

Je m'explique : si votre arrêt maladie a duré un certain temps et qu'il est question de savoir si vous pouvez reprendre vos fonctions : l'employeur ne peut vous licencier qu'à la suite de l'avis de la médecine du travail vous déclarant inapte et sous réserve d'avoir usé tous les moyens pour vous reclasser ce licenciement est régulier.

Dans le cas contraire, le licenciement est dénué de cause réelle et sérieuse.

Encore une chose : contestez vous le motif du licenciement (faute grave)?

a bientôt

kelyhadd@hotmail.com

Par **micpaq**, le **10/10/2009** à **23:06**

Vous avez raison Kelly, mais dans le cas présent s'agissant d'un motif pour faute grave, aucun lien apparent avec la maladie.